



**Conseil Communautaire**  
**18 décembre 2019**  
**Champvans – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 61  
Nombre de procurations : 10  
Nombre de votants : 71  
Date de la convocation : 12 décembre 2019  
Date de publication : 26 décembre 2019

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, R. Foret, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, N. Jeannet, S. Kayi, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, M. Boué, J.M Daubigny, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

**Délégués absents ayant donné procuration :** M. Berthaud à C. Bourgeois-République, F. Dray à I. Mangin, Gruet à I. Delaine, A. Hamdaoui à T. Druet, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à S. Marchand, P. Jobez à N. Jeannet, A. Maire-Amiot à J.P Cuinet, P. Roche à S. Champanhet, J. Drouhain à C. Hanrard.

**Délégués absents non suppléés et non représentés :** J.L Bouchard, P. Blanchet, J.C Lab, D. Germond, I. Girod, J. Péchinot, E. Schlegel, J. Lombard, P. Jacquot, E. Saget, V. Chevriaux, G. Coutrot, R. Curly.

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**  
Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

**Référence**  
N°GD 196/19

#### **Objet**

Conventions de facturation  
des redevances  
d'assainissement

#### **Secrétaire de séance**

Pierre VERNE

#### **Rapporteur :**

Gérard FERNOUX-COUTENET

La loi NOTRe du 7 août 2015 rend obligatoire le transfert des compétences assainissement, eau potable et gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En matière d'assainissement, sur certaines communes non couvertes par un contrat de délégation de service public ou de prestations de service par une entreprise privée, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne dispose pas des ressources matérielles et humaines suffisantes, notamment en ce qui concerne les services aux usagers (gestion clientèle, facturation).

Aussi, en ce qui concerne les redevances d'assainissement collectif, il convient d'établir des conventions de facturation entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les exploitants qui facturent déjà l'eau potable et ont ainsi les logiciels adéquats et un accès plus aisé aux listes d'usagers concernés. Ces conventions préciseront les conditions techniques et financières dans lesquelles les exploitants du service eau potable assureront les prestations de facturation et recouvrement des redevances d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions à venir de facturation de la redevance d'assainissement collectif avec les exploitants du service eau potable concernés.

Fait à Champvans,  
Le 18 décembre 2019  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle Services Techniques
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

